ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 6197

Texte de la question

M Serge Beltrame appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, au sujet de la repartition des charges mises en recouvrement par les collectivites locales. Certaines associations de defense des contribuables n'hesitent pas a la qualifier « d'injustice honteuse », la repartition se situant dans une fourchette de 2 journees a 4 mois des ressources des menages. L'apparente injustice de cette repartition non seulement intrigue, mais place des repartiteurs en position difficile, alors qu'ils ne font qu'obeir a la reglementation en vigueur. Il rappelle que des declarations formelles et informelles entretiennent depuis des annees l'espoir que vos services specialises sont conscients de la necessite d'une reforme ; il souhaiterait connaitre si elle est envisagee et si les instances ayant a en decider en seront saisies avant la fin de la legislature.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est conscient des inconvenients que presente les bases actuelles des impots locaux. Il soumettra prochainement au Parlement un projet de loi relatif aux modalites d'evaluation des valeurs locatives foncieres qui permettra d'engager les operations de revision et de remedier ainsi aux anomalies signalees.

Données clés

Auteur : M. Beltrame Serge
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6197
Rubrique : Impots locaux
Ministère interrogé : économie, finances et budget
Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3490